

Règlement de la Randonnée Cycliste – Vélo Club Jacou

Date : Dimanche 7 juin 2026

Lieu de départ/arrivée : Jacou

Horaires de départ : À partir de 7h00 (départs échelonnés si nécessaire)

Parcours : Grand parcours : 130 km, Petit parcours : 100 km

1. Participation

La randonnée est ouverte à tous les cyclistes licenciés ou non, majeurs ou mineurs (accompagnés d'un adulte responsable pour les mineurs). Les participants licenciés à la FSGT doivent présenter leur licence en cours de validité. Les non-licenciés doivent fournir une attestation de responsabilité civile et un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme (daté de moins d'un an).

2. Déroulement de l'épreuve

Les départs se feront à partir de 7h00 depuis Jacou. Les participants seront répartis par groupes si nécessaire. Les parcours sont fléchés. Les participants doivent respecter le code de la route et les consignes des organisateurs. Ravitaillements : Grand parcours (130 km) : 52ème et 89ème km. Petit parcours (100 km) : 52ème km. Les ravitaillements incluent eau, , fruits, etc. Les participants doivent atteindre le 52ème km avant 11h00 sous peine d'être redirigés vers le petit parcours ou d'être exclus de la randonnée pour des raisons de sécurité.

3. Sécurité

Équipement obligatoire: Casque homologué et attaché, véhicule en parfait état de fonctionnement, kit de réparation, téléphone portable. En cas d'abandon, prévenir immédiatement l'organisation. Respect des autres participants, des riverains, des bénévoles et de l'environnement. Tout comportement dangereux ou anti-sportif pourra entraîner une exclusion.

4. Environnement

Les participants sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles prévues aux ravitaillements ou de les garder jusqu'à l'arrivée. Ne pas quitter l'itinéraire balisé et éviter de traverser les propriétés privées.

5. Classement

Aucun classement ne sera réalisé.

6. Responsabilités

Le Vélo Club Jacou décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégradation du matériel. Chaque participant s'engage à respecter ce règlement et à participer sous sa propre responsabilité.

7. Annulation

En cas de conditions météorologiques dangereuses, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours. Les participants en seront informés par email et sur les réseaux sociaux du club.

8. Contact et Informations

Site web : www.veloclubjacou.fr

Email : contact@veloclubjacou.fr

9. Tarif

Les tarifs d'inscription sont fixés comme suit :

- Licenciés FSGT : **[Montant à préciser] €**
- Non-licenciés : **[Montant à préciser] €**
- Mineurs : **[Montant à préciser] €**

Le paiement se fait en ligne lors de l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation par le participant.

Inscription sur place le 7 juin 2026 à partir de 7h00 possible

10. Droit à l'image

En participant à cet événement, chaque participant autorise le Vélo Club Jacou à utiliser, sans contrepartie financière, les photographies et vidéos prises lors de la randonnée pour des fins de promotion et de communication (site web, réseaux sociaux, affiches, etc.). Les participants qui ne souhaitent pas que leur image soit utilisée doivent en informer l'organisation par écrit avant l'événement.

11. Acceptation du règlement

Toute inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.